Niveau(x) d'enseignement: 4 Numéro EDUQ : 8270843
Centre d'intérêt: 230

Roger, Luc.

Un service d'aide aux décrocheurs ou un service de stages / [texte préparé par Luc Roger avec la collab. de Rémi Demeules et Pierre Haché pour la Direction générale des réseaux]. -- [Québec] : La Direction, 1981.

48, [8] f. ; 28 cm. -- (Milieux économiquement faibles)

Code: 51-3903.

ISBN 2-550-04785-0

Cote Dewey: 373.12913'09714/R722u Cote LC: LC/145/.C38

Descripteur(s): *Abandon scolaire *Stage *Apprentissage d'un métier *Expérience du travail *Marché du travail *Services aux étudiants *Secondaire (Niveau)

Identificateur(s) de nom: *Commission scolaire des Laurentides (Sainte-Agathe-des-Monts, Québec) *Polyvalente Augustin-Norbert-Morin (Mont-Rolland, Québec)

Dans le cadre d'un programme d'aide aux décrocheurs effectifs ou en puissance, la polyvalente Augustin-Norbert-Morin a institué un service de stages. Ce dernier permet de faciliter l'intégration du jeune au marché du travail dans les meilleures conditions tout en assurant un suivi de son cheminement par un éducateur-enseignant qui demeure en contact avec l'élève, les parents et l'employeur. Dans le cas de décrocheurs effectifs, le stage peut durer jusqu'à l'équivalent de la fin d'une scolarité secondaire ou jusqu'à l'âge de 17 ans. Pour les jeunes qui manifestent une velléité d'abandonner l'école, un stage d'une durée de trois à cinq semaines est organisé.

Le document décrit la nature et les objectifs du service, les conditions nécessaires à son implantation et la clientèle visée. Il décrit l'organisation des stages et le rôle de l'éducateur auprès des parents et des employeurs. Enfin il situe la place d'un tel service dans l'organisation de l'école.

Le servie vise à aider le jeune à découvrir le monde du travail, à prendre conscience de la portée de son choix sans que soit coupé pour autant tout lien avec l'école. Un éventuel retour en classe, une fois que l'élève a mûri sa décision ou surmonté ses problèmes personnels est ainsi facilité. De même, les premiers pas du décrocheur sur le marché du travail sont également supportés.

Type de document: r
Région(s) administrative(s): 061
Auteur de l'analyse: ar

EDUQ 8270843

Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation
Direction générale des réseaux

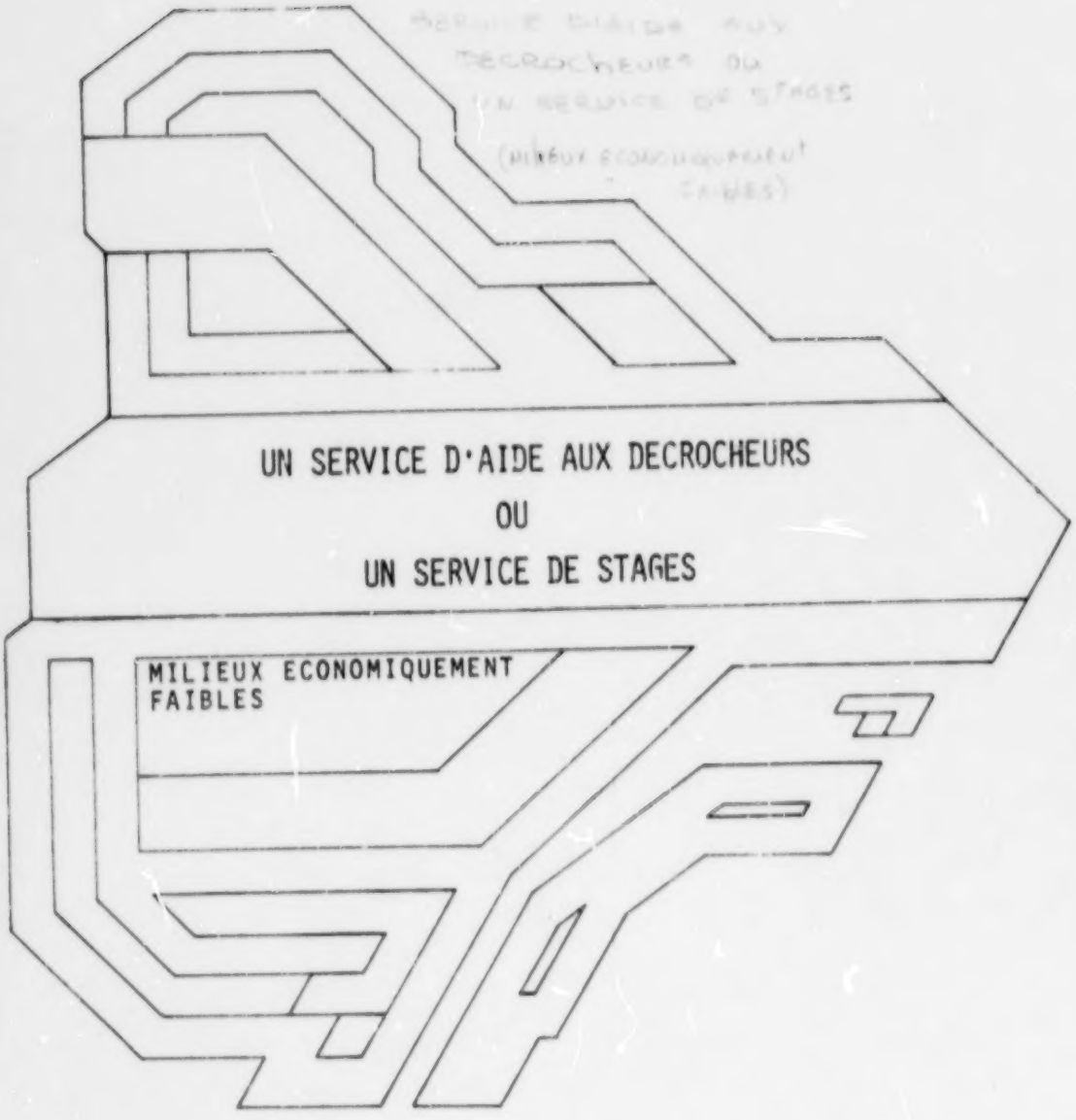

Octobre 1981

51-3903

Dépot légal: quatrième trimestre 1981
Bibliothèque Nationale du Québec

ISBN: 2-550-04785-0

UN SERVICE D'AIDE AUX DECROCHEURS

OU

UN SERVICE DE STAGES

Ce texte préparé par M. Luc Roger de la polyvalente Augustin-Norbert-Morin de Mont-Rolland avec la collaboration de MM. Rémi Demeules et Pierre Haché relate une expérience-pilote d'intervention auprès des décrocheurs. Nous croyons qu'il peut être utile à tous ceux qui cherchent des moyens de prévenir l'abandon prématuré des études.

TABLE DES MATIERES

	Page
Introduction	
Chapitre 1 La philosophie et les attitudes qui servent de guides généraux à l'intervention.....	1
Chapitre 11 La nature et les objectifs du service.....	6
Chapitre 111 Les conditions nécessaires à son implantation.	12
Chapitre 1V La sélection de la clientèle.....	16
Chapitre V Les stages.....	20
Chapitre V1 Le travail auprès des parents.....	30
Chapitre V11 Les employeurs.....	36
Chapitre V111 La place de ce service dans l'organisation de l'école.....	40

Page

Chapitre IX
Une évaluation de la formule..... 46

Conclusion

Annexe I

Annexe II

INTRODUCTION

Je ne me propose pas ici de discourir sur les nombreux textes qui ont analysé le phénomène des décrocheurs ni d'en faire une synthèse. Mon propos découle de préoccupations beaucoup plus pratiques.

Vous trouverez dans ce document une description détaillée du travail que je fais, en tant qu'enseignant, auprès d'une clientèle scolaire marginale, ceux qu'on appelle "drop out" ou "décrocheurs".

Après quelques considérations sur les principes qui m'ont guidé et sur les attitudes obligatoirement non conformes qu'il faut développer pour mieux comprendre ces élèves, j'aborderai, sans plus, l'explication du service des stages. Ce service consiste en l'aide apportée, sous forme de stages, à tout jeune qui décroche de l'école sans avoir terminé son secondaire.

Il ne fait aucun doute dans mon esprit que la façon conventionnelle de conduire nos écoles convient à un grand pourcentage de nos élèves et que le système que je propose peut être utile à ceux qui n'ont actuellement d'autres choix que de quitter l'école.

Pour finir, je laisse à votre réflexion cette assertion de Jean-Pierre Hogue: "Ce qui compte ce n'est pas d'être marginal ou non, d'être décrocheur ou non, c'est que le tout soit ou devienne économiquement rentable".(1)

---

(1) Hogue, Jean-Pierre, conférence donnée le 7 juin 1981 au Manoir du Lac Delage, à Québec, lors du 31ème congrès de l'Association Québécoise des Enseignants Responsables de Stages.

CHAPITRE I

LA PHILOSOPHIE ET LES ATTITUDES QUI SERVENT DE GUIDE GENERAL A L'INTERVENTION

Et que la vie s'exprime...

A partir de la notion que le "décrocheur" doit devenir économiquement rentable, une structure ou plutôt des balises permettent d'aborder les décrocheurs d'une façon telle que le cheminement avec eux est rendu non seulement possible mais généralement nécessaire et demandé par eux. Toutes les assises du projet reposent sur l'idée: "Il faut que sa vie s'exprime..." A partir de cette idée, un but spécifique et une démarche pour y parvenir sont dégagés:

But: *trouver dans l'élève le dynamisme et les ressources nécessaires pour lui permettre de devenir lucide sur lui-même et sur son entourage.*

Démarche: *par des rencontres permettre à l'élève de s'exprimer, de se définir, de se situer et aussi de définir son entourage.*

Le cheminement qui découle de cette démarche avec l'élève est le suivant:

- *Produire une tension ou pression qui lui permette de "se voir", de se décrire, de se situer;*

- *Vivre cette tension ou pression avec lui, sans rien lui imposer sur le plan contenu; ne rien trancher, ne rien imposer au niveau des décisions. Après avoir fourni toute l'information possible, se contenter de contrôler la procédure et non le contenu de la rencontre;*

- *Engager une communication qui implique:*

  a) *une mise en commun;*

  b) *une influence (réciproque)*

  c) *une réaction (retour).*

Je me permets de noter immédiatement que si la communication n'existe pas, c'est que l'amorce a manqué quelque part.

Le résultat de cette communication, c'est que le jeune adulte, peu importe son degré de "décrochage", réalisé qu'il est "accroché" à quelque chose. Souvent c'est la première fois qu'un adulte accepte "sa vision" et l'aide à se voir, à se discerner, à se prendre en main, à se prendre au sérieux, à s'intéresser à lui, pour lui; bref, il apprend qu'il a besoin de certaines ressources, que

ces ressources peuvent se trouver en lui et qu'il faut les développer (cela sera peut-être la poursuite des études). Il accepte que ces ressources puissent venir de l'extérieur et qu'il puisse les exploiter (elles ne viendront pas à lui)... employeur, bureau de placement... etc.

L'évidence même nous amène à savoir que la rencontre ne se produit ni dans ces termes, ni dans cette atmosphère intellectualisée. La première rencontre est beaucoup plus simple. Ce qui est le plus difficile, c'est de sortir de nos schèmes structurés et d'accepter honnêtement que l'autre, qui est jeune au surplus, puisse dire ce qu'il veut. Puis de saisir que ce qu'il nous dit, c'est ce qu'il vit, ce qu'il est, et que c'est le seul point d'accrochage qu'il nous reste pour l'aider, sinon c'est le C.E.G.E.P. de la rue et il y en a 10% chaque année qui filent de nos écoles.

Bref, le principe de la rencontre avec un décrocheur est très simple. D'abord être assez ouvert pour l'aider à se définir, à se percevoir, à se voir tel qu'il est. Puis, l'accepter, afin de partir de lui pour cheminer. Personnellement je ne fais que le mettre en face de ce qu'il pense et je lui signale que, d'après sa perception, tout s'édifie pour le meilleur ou pour le pire. Car, selon ce qu'il pense, il agit et les autres réagissent. Prenons un exemple: un jeune garçon "niaissait" tous ses professeurs féminins et ce, à un point tel, que tout se refermait autour de lui. Il devait quitter l'école pour insubordination, grossièreté... etc. Je l'ai rencontré.

Après avoir créé la tension sur les professeurs féminins qu'il avait, nous avons trouvé qu'il détestait sa mère parce qu'elle était alcoolique et par voie de conséquence, il ne tolérait aucune présence féminine. Tout ce que je lui ai dit, c'est ceci: "Si je te dis que tu es un imbécile, il y a deux réactions que tu peux avoir. La première, hausser les épaules et m'ignorer ou, la deuxième, te dire que je suis l'homme le plus insipide que la terre n'ait jamais porté. Or, selon le jugement que tu adopteras lors d'une deuxième rencontre, tu seras ou tolérant ou agressif. Maintenant, à toi de choisir, face à ta mère; ou tu la tolères ou tu la détestes. Il n'y a que toi qui peux faire le choix et tu seras lié par ton choix; mais, selon ton orientation, tu seras heureux ou malheureux. Cela se fait envers tous tes professeurs, tes amis, tes examens... etc. Maintenant si tu veux, je vais respecter ton choix et selon ce choix, visionner ton cheminement futur". Il a fait son choix, c'est évident, nous nous sommes rencontrés souvent, car il a trouvé difficile les quinze premiers jours parce que tous le voyaient avec l'ancienne image. Mais le dernier mois d'école, on ne faisait que se rencontrer dans les corridors et l'on souriait. Il m'a même amené cinq de ses amis. Lui, c'était son orientation, est resté à l'école. Par contre, d'autres choisissent de partir et ensemble, nous réagissons à leurs décisions pour qu'elles soient rentables pour eux et pour les autres.

Tout ce qu'on accepte comme vrai devient une réalité dans notre univers et il n'y a que nous et nous seuls qui sommes capables d'y changer quoi que ce soit. Aussi

cocasse que cela puisse paraître, à l'instant où on accepte que l'autre puisse nous déranger, il ne nous dérange plus et, ce n'est qu'à partir de cet instant qu'on peut l'aider. Ce n'est pas lorsqu'on éloigne un jeune de l'école qu'on a solutionné le problème. Au contraire, on joue à l'autruche. Il faut admettre qu'il y a des jeunes qui dérangent et qu'il y en aura toujours qui vont déranger. Je vous assure que prendre la solution de les faire "rentrer dans le moule" coûte que coûte ou de les éliminer ne fait que nous lancer dans un énorme cercle vicieux. Sommes-nous mandatés pour éduquer seulement ceux qui se sentent bien dans les cadres établis?

Voyons le problème sous un angle différent. Dans nos écoles, il y a les +5 (ceux qui fonctionnent très bien) et cela descend jusqu'à -5 (ceux qui quittent). Est-ce rentable pour la société et surtout pour l'individu de prendre quelqu'un à -5 et, premièrement, d'accepter qu'il soit à -5, deuxièmement, de le placer dans un autre contexte qui lui est favorable, et, troisièmement, de lui apprendre à devenir -4, -3, -2... etc. jusqu'à ce qu'il atteigne "son" plus ou qu'il soit sur le chemin qui l'y mènera? Si l'on avait voulu que Guy Lafleur devienne un ingénieur forestier, il aurait peut-être réussi dans la vie, mais aurait-il réussi sa vie?

Tous nous savons que le tournesol pousse sur la terre avec beaucoup de soleil et un peu d'eau; par contre, le nénuphar pousse dans la vase avec beaucoup d'eau et peu de soleil. Pourtant, les deux, si différent que soit leur milieu, arborent une fleur magnifique. En veut-on au nénuphar d'avoir besoin d'un milieu différent?

CHAPITRE II

LA NATURE ET LES OBJECTIFS DU SERVICE

Essentiellement la nature du service aux décrocheurs c'est de pouvoir enfin répondre à la question: Pourquoi un jeune qui choisirait de poursuivre son éducation en dehors de l'école, ne pourrait pas avoir les services d'un enseignant du milieu scolaire?

Donc, l'objectif principal pour le jeune, c'est de continuer "d'apprendre à apprendre" via un chemin différent. Cependant, il faut lui permettre de vivre une expérience éducative qui soit en mesure de:

- *favoriser le développement d'une image réelle et positive de lui-même;*

- *lui permettre de se réaliser dans un cadre qui correspond davantage à son vécu;*

- *stimuler le développement de son autonomie en l'aidant à assumer la responsabilité d'une tâche particulière ainsi qu'à évaluer son fonctionnement à l'intérieur de celle-ci;*

- *l'aider à découvrir ses capacités, ses besoins et ses intérêts dans des situations concrètes et librement choisies;*

- *lui faire prendre conscience de la réalité qui l'environne et plus particulièrement des exigences de son choix, de la vie qui l'entoure et du marché du travail.*

On s'adresse à tout jeune qui est en voie d'échec quasi-certain à l'école ou qui décide d'arrêter la démarche scolaire dite conventionnelle. Il semblerait aussi aberrant de croire que le médecin ne devrait plus soigner celui ou celle qui est malade que de croire que les les éducateurs ne sont là que pour les jeunes qui semblent s'orienter selon leurs propres schèmes de pensée, comme si toutes les découvertes ne pouvaient être faites que par ceux qui ont des diplômes universitaires. Au contraire, nous devons accepter de cheminer avec tous et chacun et accepter qu'il y en ait qui se refusent ou qui sont incapables de s'adapter et de fonctionner dans l'école telle que nous la connaissons. Il faut admettre qu'un jeune a le droit de faire des apprentissages non seulement en classe, mais aussi en élaborant sa propre perception de la vie hors de l'école. C'est ici, il me semble, que le rôle d'éducateur-enseignant prend véritablement son sens.

Alors que dans la classe conventionnelle, on part d'un programme établi et on essaie de coller ce programme à une vie dite réelle, au service de stages, on part de la vie qui, pour l'élève est réelle, et on essaie de faire découvrir à l'élève ce qui va le grandir et on essaie de lui faire éviter ce qui l'empêcherait de s'élever.

LE CONTRAT MORAL

Constatons que pour l'ensemble de la population, il y a des contrats moraux qui sont endossés et qui ont une valeur égale à n'importe quel autre contrat signé en bonne et due forme.

En considérant le contrat moral que la société (par le biais des services gratuits d'éducation) signe avec tout jeune qui veut finir son secondaire, nous croyons qu'il faut permettre à un jeune qui veut continuer son éducation dans une démarche moins conventionnelle, de s'inscrire à un programme de stage pour la durée normale d'un cours secondaire de formation générale ou professionnelle.

LE CONTRAT SOCIAL

L'un des principaux objectifs de l'école québécoise c'est de rendre disponible à tous les jeunes la possibilité de s'intégrer socialement au monde d'aujourd'hui et ce, sur les plans intellectuel, moral, affectif et social.

Or, peut-on se refuser à un jeune qui demande l'aide même si cette aide se situe hors de ce que nous appelons la norme. Cependant, il est bon de se demander si la norme n'est pas de décrocher avant la fin des études si l'on considère que moins de 50% des jeunes se rendent au C.E.G.E.P., qu'à peine 30% des jeunes finissent leur C.E.G.E.P., et qu'au plus 10% des jeunes entreront à l'université.

Prenons le cas d'un jeune qui, au point de vue comportement, n'a aucun problème majeur mais qui, par contre, a un certain retard pédagogique. Va-t-on lui refuser l'école s'il veut s'inscrire et poursuivre ses études? Dans la conjoncture actuelle, nous lui offrirons une gamme de possibilités au secteur professionnel court, ou long, intensif ou non. Par le point d'accrochage de l'instruction, on essaiera tant bien que mal de parfaire son éducation au sens le plus large. Tout cela même si l'on sait qu'un professionnel court (dans la majeure partie des cas) conduit le jeune, après son secondaire, dans un cul-de-sac, lorsqu'il entrera sur le marché du travail.

Maintenant, inversons l'approche. Un jeune, intellectuellement moyen, donc normalement du secteur général, vit la séparation matrimoniale de son père et de sa mère. Cela le trouble au point que ses notes dégringolent; le soir, il passe plus de temps avec ses amis... sa motivation diminue... etc. Il décide de quitter l'école. Au départ, nous savons que ce n'est pas un cas à référer au Directeur de la Protection de la Jeunesse. Ce n'est pas assez grave. C'est même une situation "courante" dans notre contexte social. Or, le jeune voudrait se faire "suivre" par un adulte qui, d'une façon objective mais amicale, l'aiderait à éviter les pires écueils pendant ce temps où il a besoin de se ressourcer. Avons-nous le droit, ou plutôt pouvons-nous moralement et socialement lui refuser notre aide? A l'inverse de l'exemple précédent ou par le biais de l'instruction nous devions éduquer, ici, par le biais de l'éducation à compléter, nous devons parfaire l'instruction, sachant, compte tenu du problème, de l'âge etc., qu'un an plus tard, tout peut s'être calmé dans la vie du jeune. A nous d'y répondre.

Personnellement, j'ai cessé les tergiversations. J'ai décidé de nettoyer mon propre parterre. J'ai cru que je devais continuer à cheminer avec les jeunes décrocheurs. Je me sentais capable de continuer et surtout d'accepter chacun comme personne avec tout ce que cela comporte de rêves, d'espoirs, de frustrations et de déceptions. Je me suis fixé comme objectif d'être présent à leurs côtés et d'être à l'écoute pour les aider dans leur recherche d'eux-mêmes

et de ce qu'ils veulent devenir. Pourquoi laisser les décrocheurs se débrouiller seuls au moment où ils ont le plus besoin d'aide? N'a-t-on pas structuré cette autre clientèle scolaire, elle aussi minoritaire, dite "enfance en difficulté d'apprentissage"?

Le contrat moral et social est là existant et aussi exigeant que le contrat moral que le ministère des Transports a pris avec la société qui veut que je mette un 25¢ au poste de péage quand j'utilise les voies rapides.

CHAPITRE III

LES CONDITIONS NECESSAIRES A SON IMPLANTATION

Outre la philosophie et les attitudes de base qui servent de guide général à l'intervention (cf. chapitre 1), il existe des conditions nécessaires pour l'implantation d'un tel projet: La capacité d'"absorption" la prévention, la disponibilité.

1.- LA CAPACITE D'"ABSORPTION"

Je ne m'étendrai pas indéfiniment sur cette condition car elle rejoint ou plutôt elle découle directement de la philosophie et des attitudes. Toutefois, j'ai rencontré tellement de personnes qui ont parti ou qui voulaient "partir des projets" et la majorité d'entre eux, sinon tous, restaient dans les anciens schèmes de pensée, dans le style: on va leur offrir d'autres cours, d'autres structures. A chaque fois, ils s'organisaient pour que les projets entrent "dans le moule" qui répond à nos visions: la vision du ministère, du syndicat, du principal, du personnel... etc. Le tout, assis sur la peur d'un refus, la peur de ne pas avoir de subvention, alors que la peur qui devrait exister, c'est de ne pas être à la hauteur du jeune qui se présente. Est-ce que je serai capable d'"absorber" qu'il avoue qu'il est "pusher" ou

qu'elle me confie qu'elle est "enceinte" ou qu'un jeune me dise qu'il veut quitter ses parents ou tout simplement qu'il ou elle est "écoeuré(e)" au point d'en faire une dépression ou d'absorber qu'un jeune "bourré de talent" avoue qu'il veut quitter et rester carrément à la maison "à ne rien faire".

2.- LA DISPONIBILITE

Dans une telle entreprise, outre la mentalité dans laquelle elle fonctionne, la disponibilité des personnes rattachées au projet est essentielle. Il peut difficilement y avoir de demi-mesures dans cette disponibilité, compte tenu:

- *de l'étudiant qui n'attend pas que l'éducateur-enseignant soit libre pour avoir le goût de discuter de ses problèmes ou encore de la façon dont il envisage solutionner ses problèmes;*

- *des rencontres à l'extérieur qui sont souvent fort longues, à des distances souvent appréciables (80km. aller-retour), à des heures fixées selon la disponibilité des personnes qui travaillent;*

- *des rencontres avec les représentants de différents services tels la C.E.C. ou C.S.S. qui, étant très occupés ne peuvent venir nous rencontrer ou nous recevoir qu'à des temps très limités car nos cas ne sont jamais les plus graves;*

- *des rencontres d'employeurs-éducateurs qui fixent eux aussi les rendez-vous selon leur horaire.*

3.- LA PREVENTION

Partageons les décrocheurs en deux grandes catégories: les "drop in" ou ceux qui n'ont pas quitté mais qui sont sérieusement en voie d'abandon et les "drop out", ceux qui quittent, qui ont abondonné.

Voici un aperçu du travail de prévention que nous faisons auprès de l'ensemble des élèves en portant une attention spéciale aux "drop in":

1- Détection des élèves les plus susceptibles d'abandonner leurs études.

2- Attention spéciale à vérifier les cas confiés par les adjoints.

3- Rencontre avec les élèves de secondaire IV et V régulier et ceux du professionnel court et long.

4- Collaboration avec les services principalement avec l'équipe multi-disciplinaire (réunion une fois par semaine, par cycle). Un des objectifs est l'information et l'étude de cas d'étudiants en difficulté d'apprentissage ou de comportement.

5- Rencontres avec les professeurs concernés dans certains cas spécifiques.

6. Rencontres avec les organismes suivants:

   C.E.C. Centre d'emploi du Canada;
   C.S.S. Centre des services sociaux;
   C.E.Q. Centrale des enseignants;
   O.C.Q. Office de la construction;
   O.P.J. Office de la protection de la jeunesse.

7. Participation à une sensibilisation sur le stress pour les élèves de secondaire III.

Faisant suite à ce travail, un service d'aide spécifique est donné à certains élèves.

1. Après les avoir rencontrés en entrevue, nous avons fait suivre un cheminement intensif:

   a) aux élèves envoyés par les adjoints des deux cycles;

   b) à tous les élèves qui se sont eux-mêmes présentés pour obtenir de l'information ou nous faire part de leur désir d'abandonner;

   c) à plusieurs des élèves détectés par le questionnaire "L'école ça m'intéresse" pour prédire l'abandon! (Le ministère de l'Education a mis au point un instrument de dépistage "L'école ça m'intéresse" qui nous permet d'identifier les élèves les plus susceptibles d'abandonner leurs études prématurément)[1].

(1) Les élèves de troisième ont répondu au questionnaire en octobre 1980. Ensuite, nous en avons fait la compilation et une certaine interprétation. En nous basant sur les trois dimensions: famille-étudiant-école, nous avons retenu 32 élèves, soit 20% pour lesquels une aide spéciale nous semblait nous urgente. (Ministère de l'Education, Direction des Politiques et Plans, L'Ecole ça m'intéresse, éd.80.81, no. 80-81, 8081-450, 28-1438).

CHAPITRE IV

LA SELECTION DE LA CLIENTELE

Il va sans dire qu'une des premières ébauches de sélection se fait par la prévention. Il reste cependant qu'un certain nombre d'élèves quittent l'école sans avoir terminé. Ce sont les décrocheurs.

1.- DEFINITION DU DECROCHEUR

Le décrocheur (drop-out) est un étudiant qui met un terme, volontairement ou involontairement, temporairement ou définitivement à son programme d'études et qui se retire clairement du système scolaire traditionnel avant l'obtention du diplôme de niveau secondaire.

Ceux qui quittent par choix

Il existe, dans notre école, une feuille de départ (annexe 1) qui demande à chaque étudiant qui quitte de rencontrer un membre du Service des stages afin que tous aient la possibilité de se faire offrir de l'aide.

Les exclus

Ici, je me réfère à la politique no 55-1973 de la commission scolaire des Laurentides. Cette politique fait adoptée le 8 mars 1973 et a comme objet: "exclusion d'un étudiant". On trouvera cette politique en annexe.

2.- LA CLIENTELE VISEE PAR LE SERVICE DES STAGES

- *Type:* *Les élèves qui ont abandonné leurs études avant la fin de leur année terminale.*

- *Age:* . *Jusqu'à 17 ans inclusivement;*

  . *Les élèves de plus de 17 ans ne doivent plus apparaître sur la liste de stagiaires au 30 septembre de l'année en cours.*

- *Nombre:* *Compte tenu des resscurces actuelles et du style de la formule, nous ne pouvons inscrire plus d'une quarantaine d'élèves au début de chaque année.*

- *Inscription:* *Les stagiaires sont inscrits au secteur et au cours de provenance au moment de l'abandon scolaire (général ou professionnel) et dans un groupe clairement identifié comme stagiaire.*

3.- LE DEROULEMENT DE L'ADMISSION AU SERVICE DES STAGES

- Chacun des cas doit avoir été étudié au comité multidisciplinaire de l'école;

- Il doit faire partie de la clientèle décrite précédemment.

- Il doit accepter de bénéficier des stages;

- Les parents doivent autoriser leur enfant à s'inscrire à ce service.

- Le dossier de l'élève est accessible au responsable de stage le plus tôt possible en mai ou juin pour les nouveaux stagiaires de l'année suivante;

N.B. Cela présuppose les signatures de la fiche d'inscription et de "l'attestation de fréquentation au 30 septembre".

CHAPITRE V

LE STAGE

1.- DEFINITION

Le stage est la période de temps où l'étudiant-stagiaire inscrit à l'école et suivi par elle, fait l'expérience du marché du travail, dans le but de favoriser la maturation de son choix soit en vue d'une intégration au marché du travail ou d'une poursuite des études.

2.- OBJECTIFS DU STAGE

- *Faciliter l'intégration au marché du travail des étudiants qui abandonnent leurs études avant la fin de leur année terminale,*
  ou
- *Aider les élèves à cheminer vers des objectifs de formation générale.*

Le stage prend donc spécifiquement l'orientation de "l'être" de l'étudiant. Il devient une phase de maturation face à son avenir. Nous savons pertinement que le résultat sera soit l'intégration au marché du travail, soit la réintégration des études. L'erreur que l'on essaie d'éviter, c'est d'imposer notre "carcan", c'est-à-dire, "tu ne peux venir à l'école que si tu t'inscris à tel cours". On veut créer l'image d'une école pour les jeunes et non d'une école "boîte à cours".

3.- LE CONTRAT

Lorsqu'un élève (d'âge scolaire) devient stagiaire, nous organisons une rencontre à laquelle lui et ses parents assistent. Nous expliquons en quoi consiste le service et nous établissons ensemble un plan de travail et de rencontres que nous appelons "le contrat". Ce contrat précise la fréquence des rencontres avec le stagiaire, le type d'intervention qui convient le mieux dans son cas et enfin les démarches qu'il aura lui-même à faire. Nous avons des stagiaires que nous rencontrons tous les jours, d'autres tous les trois jours ou une fois la semaine. Certains stagiaires nous rendent compte par écrit de toutes les démarches qu'ils ont faites: où ils sont allés, qui ils ont rencontré, ce qu'on leur a demandé, ce qu'ils ont répondu, comment ils ont été reçus... etc.

C'est pendant la première rencontre que l'information sur les devoirs et droits de l'élève est donnée. Les stagiaires ont droit à tous les services de l'école: orientation, santé, service social, pastorale, activités parascolaires, transport scolaire, bibliothèque... etc.

4.- LE FONCTIONNEMENT

Bref, le stage est un moyen pour l'élève d'expérimenter ce qu'il "est" face à ce qu'il veut devenir. Nous l'accompagnons habituellement lors de sa première démarche pour se trouver un stage. Compte te-

nu de l'âge, de l'inexpérience, de la mauvaise réputation qu'ont les jeunes, des distances à parcourir et du peu d'argent dont ils disposent, nous estimons nécessaire de ne pas les laisser effectuer seuls les premières démarches. Ils se décourageraient et surtout ils n'apprendraient rien. Nous allons les chercher chez eux ou bien ils se rendent à l'école par le transport scolaire et nous leur expliquons l'importance de bien se présenter, de s'adresser à la bonne personne, de remplir une demande d'emploi et surtout de ne pas poser la question à laquelle on répondra "non" immédiatement. Nous nous présentons donc chez l'employeur avec le futur stagiaire qui peut ainsi observer de quelle façon l'on s'y prend.

Lorsqu'un élève perd son premier stage par sa faute et qu'il veut en trouver un deuxième, nous lui indiquons des techniques de recherche d'emploi et il se débrouille pour s'y rendre. Nous contactons différents employeurs mais à l'insu du jeune.

Si une troisième démarche est nécessaire, nous mettons la formule de recherche dynamique d'emploi du C.E.C. en application.

Lorsqu'un élève a commencé son stage, les rencontres avec lui, ses parents, l'employeur se déroulent selon le "contrat" pré-établi.

5.- L'EVALUATION

En plus du bulletin conventionnel, l'école remet à tout élève qui fait un stage non rémunéré, et c'est le cas de tous les jeunes d'âge scolaire obligatoire, un bulletin sur lequel sont apposés le sceau de l'école ainsi que les signatures du directeur, de l'employeur, du responsable, des parents et de l'élève. Ce bulletin constitue une évaluation plutôt sommaire, mais le sérieux que chacun y met compense et transcende de loin les appréciations chiffrées qu'on pourrait y substituer; c'est plutôt un instrument de réflexion permettant de nombreux échanges de type éducatif. Cette évaluation est versée au dossier de l'élève qui peut, au besoin, l'utiliser comme lettre de référence.

6.- LES TYPES DE STAGES

Stage prolongé et stage court

L'élève qui a quitté l'école de façon définitive effectue un stage prolongé; ce dernier peut se poursuivre tout le temps qu'aurait duré normalement ses études secondaires ou jusqu'à ce qu'il ait atteint l'âge de dix-huit ans. L'expérience prouve que c'est environ un an et demi après son départ définitif que l'adolescent se fixe. Plusieurs facteurs comme la maturation, l'expérience... etc., ont joué

de façon telle qu'il peut objectivement analyser avec l'aide du service, si la façon dont il se "voyait", lui et son entourage, est conforme à ce qu'il "voit". Alors, la conclusion du service s'impose.

En plus du stage prolongé offert au décrocheur, le service propose à certains élèves indécis quant à quitter l'école, la possibilité de vivre un stage court afin de prendre une décision en meilleure connaissance de cause. La durée maximale est fixée à trois semaines, ou cinq semaines en incluant la période des vacances de Noël lorsque l'expérience a lieu à cette époque de l'année. Cette limite temporelle est imposée afin d'éviter à l'élève un trop grand retard au niveau des matières académiques. Presque tous les élèves qui ont vécu un stage court ont été heureux de revenir à l'école, car ils étaient plus motivés.

Stage rémunéré ou non

Le stage non-rémunéré semble être assez bien accepté comme philosophie. Mais le stage rémunéré, lui, c'est autre chose! Si je reviens au principe premier des stages qui est d'accepter ce que l'étudiant veut, le stage rémunéré, même s'il n'entre pas dans la conception traditionnelle, est justifiable. Car lorsque nous savons que l'é-

lève veut travailler pour pouvoir retirer son assurance-chômage, ou parce qu'il croit qu'il n'y a qu'à l'école qu'on n'accepte pas qu'il fasse ce qu'il veut, comme il veut, quand il veut, ou qu'il est certain de trouver un emploi aussi facilement qu'il dit son nom, ou qu'il pense qu'avec 90.00 $ ou 100.00 $ il peut vivre sa vie... etc., nous sommes très intéressés à l'accompagner dans sa démarche car c'est souvent avec lui que la discussion est la plus ouverte et que l'action devient la plus concrète. Nous calculons que le cheminement que l'on fait avec lui comme éducateur-professeur est excessivement rentable si l'on parvient à corriger, par une démarche suivie, ses fausses visions de la société.

7.- TACHE DU RESPONSABLE

- *La fonction du professeur responsable de stages en milieu de travail est de donner une aide directe et une assistance à la clientèle des étudiants qui abandonnent leurs études avant la fin de leur année terminale dans le but de faciliter leur intégration et leur stabilité sur le marché du travail s'il y a lieu, ou de leur fournir des renseignements dans le but de les aider à cheminer vers des objectifs de formation générale.*

- Le responsable de stage est aussi personne-ressource pour l'école en ce qui concerne la connaissance du marché du travail local et régional et il est le lien entre l'école et l'employeur pour mieux faire connaître les services offerts par celle-ci.

Ses tâches spécifiques sont les suivantes:

a) Prendre contact personnellement avec l'étudiant qu'il est chargé de superviser.

b) Tenir à jour le dossier de l'étudiant dans l'optique d'une complémentarité avec les autres services et compléter une fiche de renseignements sur la situation actuelle de l'étudiant.

c) Informer l'étudiant des services qu'il peut lui offrir et obtenir son consentement dans ce sens.

d) Informer également ses parents et obtenir par écrit leur consentement à cette formule de stage.

e) Rencontrer régulièrement chaque stagiaire et étudier avec chacun des solutions à court, moyen et plus long terme.

f) Informer adéquatement le stagiaire de ses devoirs et de ses droits comme travailleur et le sensibiliser aux possibilités d'emplois et/ou de formation.

g) Discerner les besoins d'un stagiaire et, s'il y a lieu, renvoyer le cas à d'autres professionnels des services (conseiller en orientation, travailleur social) après entente entre le stagiaire et le professionnel concerné.

h) Compléter les évaluations d'étapes pour le bulletin officiel (liste 22) et les "Evaluations de stages" (annexe 11).

i) Prendre contact avec les employeurs locaux et régionaux et les informer des services offerts et des possibilités de collaboration marché du travail-école.

j) Développer des relations étroites avec les différents centres de main-d'oeuvre et se tenir au courant des programmes de formation et de perfectionnement offerts dans l'industrie et les services.

k) Rencontrer à l'école des petits groupes pour des séances intensives d'information, de formation à la méthode de recherche dynamique d'emploi, de visite des ateliers de l'école... etc.

l) Sur demande, rendre compte de son travail au principal.

m) Informer et communiquer aux autres membres du service d'orientation les données pertinentes à une meilleure connaissance de l'état du marché du travail local et régional et les sensibiliser aux besoins plus spécifiques de ses stagiaires.

n) Etre une personne-ressource pour l'organisation de visites industrielles.

o) Participer aux réunions du comité conjoint: Centre de Main d'oeuvre du Québec, Commission scolaire.

p) Participer aux études de cas avec le comité multidisciplinaire lorsqu'il s'agit d'abandons scolaires.

8.- LA SUPERVISION ET LE CONTRÔLE

La supervision et le contrôle de cette politique sont sous la responsabilité du principal de l'école. Bref, selon l'expérience, un responsable peut avoir sous sa responsabilité entre 40 et 50 décrocheurs.

CHAPITRE VI

LE TRAVAIL AUPRES DES PARENTS

Les parents ne sont pas présents dans nos écoles, c'est une réalité. Même nos comités d'école ne sont pas représentatifs de l'ensemble. Dire que les parents ne sont pas intéressés c'est facilement solutionner le problème. Généralement, ils n'y comprennent plus rien et ils démissionnent face à ce bloc de gens instruits qui pensent, réagissent, décident et qui, surtout, ont de "belles réponses" dites avec de belles phrases" pour répondre à tout. Il ne faut pas oublier qu'il est très difficile de savoir à qui appartiennent les décisions qui se prennent. Le professeur parle des directeurs ou de son syndicat. Les directeurs parlent de groupes consultés, c'est-à-dire le syndicat des enseignants ou des professionnels non enseignants ou de la convention ou des directives de la commission scolaire. Lorsque le parent a rencontré tout ce "beau monde-là", il se retrouve presque toujours à son point de départ: devant le bureau de la réceptionniste avec le goût de lui demander: "A qui s'adresse-t-on pour...?" L'autre alternative, c'est que le parent s'en retourne chez lui avec la vague impression qu'eux ont réglé leur problème, mais que du même coup, lui s'en retourne avec ce problème et en entier en plus.

LE PARENT REVOLTE

Lorsque nous nous présentons chez le décrocheur pour la première fois, nous rencontrons ses parents: eux, cette fois, sont chez eux et vous, vous êtes le représentant "du monstre". Eux, ils ont tout donné à leur enfant. Généralement, ils prétendent savoir mieux que nous ce qui se passe dans les polyvalentes: "Les professeurs ne pensent qu'à la grève, les étudiants, ce sont tous des "drogués" et il n'y a que du "sexe". Or, ils sont révoltés, car c'est nous qui avons pourri leur enfant, qui, selon eux, était voué à une carrière exceptionnelle.

LE PARENT PROBLEME

Plusieurs parents donnent leur propre problème comme étant la source directe de l'échec de leur enfant. Ces problèmes sont généralement: la séparation, le divorce ou encore la maladie du conjoint qui est absent à ce moment-là, l'alcoolisme... etc. Ils parlent un peu contre l'école, mais c'est surtout pour appuyer leur dire: exemple: "Si mon mari était là, mon enfant serait resté à l'école, parce que lui, il est sévère!"

LE PARENT ABSENT

Il est fréquent d'être obligé de rencontrer les parents le soir, car tous deux travaillent pendant la journée. Eux, ce qui les inquiète, c'est ce que leur jeune de quinze ans va faire pendant la journée "sans contrôle".

L'école, c'était la garderie idéale! Tout n'allait pas bien mais, au moins, ils savaient où il était. Cela leur suffisait, ils étaient tranquilles! Maintenant selon eux, il ne leur reste qu'à avoir recours à quelqu'un qui va le "placer en institution".

LE PARENT HEUREUX

Nous rencontrons le parent-heureux (celui qui généralement nous fait frémir). Pour lui, c'est extraordinaire! Son enfant est tellement instruit puisqu'il est en secondaire II ou III, alors que lui n'a qu'une 4ième ou 5ième année. Il va gagner facilement sa vie puisque lui-même réussit avec beaucoup moins d'instruction.

LE PARENT PHILOSOPHE

Et Dieu merci, il y en a tout de même un bon nombre. Ils ont déjà analysé la situation et même si le déroulement n'est pas celui qu'ils préfèrent, ils ont au moins négocié avec leur enfant.

Des cinq types de parents décrits, tous se retrouvent avec les mêmes questions:

- *"Pourquoi cela nous arrive-t-il à nous?"*
- *"Comment allons-nous nous retrouver dans les méandres des services communautaires?"*

- *Qu'allons-nous faire et comment allons-nous nous y prendre?"*

Nous avons adopté la formule de l'"absorption". Nous acceptons que les parents nous disent ce qu'ils ressentent, ce qu'ils perçoivent et comment ils voient l'événement. Nous ne sommes pas là pour nous affronter ni pour régler les problèmes de l'humanité. Nous sommes là pour expliquer la façon dont leur enfant se perçoit et ce qu'il vit. Nous, l'école, par l'intermédiaire du service de stage, nous voulons continuer avec l'enfant, mais différemment.

Il arrive fréquemment que les parents redécouvrent leur propre enfant en apprenant ses aspirations (surtout les parents absents). Du même coup, ils redécouvrent leur enfant, l'école où il y a "quelques bons professeurs" et surtout, ce qui est plus important, leur propre rôle. Car même si leur première réaction en était une de démission, la seconde en est une de concertation.

Lorsque le soi-disant "contrat" est conclu entre les trois parties, et que l'on certifie que nous, nous accomplirons notre part, je n'ai jamais rencontré un seul parent qui ait démissionné. C'est généralement le contraire qui se produit. Ils veulent reprendre la situation en main comme ils disent si bien. Nous devons alors revenir à l'entente première qui veut que leur enfant-étudiant-stagiaire se prenne lui-même en main et que nous, nous cheminions avec lui.

Ceci établi et compris, c'est un des beaux moments de la tâche. Le malheur est que cela n'arrive souvent qu'à la fin du cheminement.

Au début, c'est assez mortifiant que de se faire recevoir de façon aussi "verte" par les parents. Ce qui est difficile aussi, c'est d'être à l'écoute de toutes ces visions si différentes à l'intérieur d'un même foyer. Il nous est arrivé d'être reçus au milieu d'un véritable conseil de famille où grands-parents, oncles, tantes, père et mère ainsi que les frères et soeurs aînés étaient là pour discuter.

Une personne que je connais très bien a déjà été reçue par un parent qui voulait l'empêcher d'entrer. Il tenait un fusil chargé comme pièce à conviction; ce n'est là qu'une "entrée difficile". Elles ne sont pas toutes de ce genre, heureusement. Mais cela nous aide grandement à comprendre le "milieu" où vivent nos décrocheurs. Il y a des problèmes générés par le milieu scolaire, c'est vrai; mais il y en a de sérieux engendrés par l'environnement familial et social. Et si notre tâche s'arrête avec les cours distribués à telle heure, à tel local, à tel numéro de porte, nous ratons souvent la véritable cause de la perturbation chez l'individu.

Face aux parents, l'enseignant éducateur devient en matière d'éducation, le pendant du médecin de famille qui détecte, conseille, guérit les maladies courantes, se déplace à domicile dans les cas critiques, prescrit et enfin, renvoie à tel spécialiste, en temps opportun.

CHAPITRE VII

LES EMPLOYEURS

LE RECRUTEMENT

Tout part de l'élève qui à l'école a "décroché". Et l'une des plus grandes forces du service, une fois la "vision-perception" dégagée, c'est que nous faisons tout pour l'aider. Nous partons du principe qu'il n'y a rien d'impossible. Souvent, il ne manquait que de l'imagination, du cran et de l'organisation de notre part. Chez le jeune et le parent, l'inaction est due à l'ignorance des choses et des structures et est aussi due à leur insécurité. Quand on a expliqué et organisé la démarche et surtout quand on a sécurisé les parents, il ne reste que le recrutement de l'employeur qui prendra en charge l'élève-stagiaire.

On ne part pas d'une "banque" d'employeurs vers lesquels nous pourrions diriger les décrocheurs, mais plutôt nous partons de chaque cas individuel pour lui trouver ce qui lui convient. Sinon, le cheminement serait faux, les résultats non-concluants. Or, tous les moyens sont employés pour "dénicher" ce qui convient: à partir des pages jeunes, en passant par les "connaissances" jusqu'aux ouï-dire. On ne s'arrête que lorsque l'endroit convient vraiment à l'expérience du jeune.

LA RENCONTRE

La rencontre de l'employeur se fait généralement sur rendez-vous. Après les présentations d'usage, nous expliquons le motif de notre intervention. Nous y allons sans ambages, sans exagération, sans fausser la vérité. Nous appuyons surtout sur ce qui nous a fait choisir leur entreprise en expliquant clairement le rôle de l'école et en l'occurence, notre participation comme responsable du jeune qui viendrait en stage chez eux.

Nous élaborons sur l'action spécifique de chacun: élève, parents, école, employeur. Nous précisons le but de chaque expérience de travail.

LES ENTREPRISES

La majeure partie des employeurs n'ont aucunement besoin de l'"aide" d'un jeune mais ils acceptent volontiers de "faire leur part" comme ils disent si bien. Les entreprises sont de différents types: la grosse, la moyenne, la petite ou l'entreprise artisanale. Celles qui refusent le plus souvent ce sont les grosses entreprises soit à cause de la syndicalisation soit parce que tout est structuré, chiffré ou sous contrôle d'ordinateurs et les mécanismes permettant des stages sont difficiles à mettre en place.

La moyenne et la petite entreprise sont plus ouvertes mais quelques unes ont tendance à exploiter le jeune. Ce sont celles qui demandent, à des époques précises de l'année, trois, quatre, voire dix jeunes en stage, promettant emploi régulier et permanent s'ils sont bons. Les promesses fondent comme beurre en poêle lorsque l'époque critique est passée.

Enfin, il y a les employeurs qui sont fiers de leur entreprise, de leur travail. Ils sont heureux d'enseigner cette fierté à un jeune. Ce sont généralement eux que l'on appelle vraiment les employeurs-éducateurs. On les retrouve surtout chez les artisans ou dans les autres tres types d'entreprises lorsque le hasard veut que ces employeurs aient connu des difficultés semblables avec leurs propres enfants.

LES EMPLOYEURS-PARENTS-BENEVOLES

Depuis quelques années, notre milieu a évolué. Quelques employeurs artisans ont réagi. Une certaine association semble poindre à l'horizon: les employeurs-parents-bénévoles. Différents facteurs nous acheminent vers la formation d'un tel groupe. D'abord, comme il a été mentionné tantôt, il y a un fort élément de fierté:

- *celle de la profession ou du métier;*
- *celle de la région;*
- *celle de pouvoir collaborer à l'amélioration des lieux;*

- *celle d'être conscient d'être la société qui se prend en main;*
- *celle de découvrir que d'autres (surtout des jeunes) voudraient faire comme eux;*
- *celle de participer à l'épanouissement d'un jeune;*
- *celle de devenir une pièce importante dans l'éducation;*
- *celle de travailler conjointement et d'égal à égal avec la polyvalente.*

Quelques-uns d'entre eux, déjà parents d'étudiants, après avoir vécu l'expérience d'employeurs de stagiaires ont établi une relation telle avec le jeune qu'ils se sont offerts de devenir des parents bénévoles. Le mouvement est jeune mais la force qui l'anime est profonde. Il nous reste, nous, à accepter le défi ou à le refuser. L'école est-elle mandatée ou encore, a-t-elle le dynamisme pour collaborer à sa juste mesure avec des adultes qui sont ce que l'on a toujours attendu d'eux? Personnellement, ma réponse est déjà donnée. Je ferai tout pour que ce projet devienne une réalité.

CHAPITRE VIII

LA PLACE DE CE SERVICE DANS L'ORGANISATION DE L'ECOLE

HISTORIQUE

La Polyvalente où se vit le service, a traversé différentes étapes avant d'en arriver à un tel système. Vers la fin des années '60, les professeurs prenaient à leur charge la libération de quelques professeurs-animateurs, les tuteurs. Ces personnes devaient répondre, grâce à leur disponibilité, à tous les besoins quotidiens des étudiants à partir du crayon oublié à la maison jusqu'à la motivation des "sècheurs" chroniques. Cette forme de tutorat a survécu jusqu'en 1980.

Le service aux décrocheurs est un résultat logique découlant de cette atmosphère d'aide pratique aux jeunes en difficulté. Notre polyvalente compte environ 1 000 étudiants. Elle comprend l'adaptation scolaire, le cours professionnel court et long, le commerce, le premier cycle: secondaire I et II régulier, le deuxième cycle secondaire III, IV et V régulier. Nous comptons environ 10% de décrocheurs chaque année (le pourcentage d'étudiants qui décrochent sans quitter (drop in) n'est pas inclus dans ce pourcentage). Nous nous situons donc dans la moyenne provinciale qui, elle, se chiffre également aux environs de 10% par année.

Deux personnes ont comme tâche l'ensemble du service (drop-in, drop-out). Ces deux personnes sont acquises par l'inscription officielle de jeunes qui veulent poursuivre leur éducation avec l'aide d'un enseignant de l'école. (Cf. Sélection de la clientèle, chap. IV).

LA PLACE DU SERVICE DANS L'ORGANISATION DE L'ECOLE

Si l'on prend comme acquis que les services de l'école peuvent répondre aux besoins de 90% de la clientèle, c'est un résultat fort satisfaisant. Mais lorsqu'on réalise que le 10% de décrocheurs représente des centaines de jeunes dans certaines écoles, je crois qu'il n'y a plus à se demander longtemps si un tel service est valable ou non, s'il a sa place ou pas. Or, si l'on ajoute à ces jeunes qui quittent tous ceux qui ont décroché à l'intérieur des murs, je vous jure que l'on n'a plus grand temps pour établir des statistiques.

LES ENSEIGNANTS

On se demande pourquoi ce ne sont pas les enseignants eux-mêmes qui s'occupent de leurs décrocheurs en classe. Je crois que l'animation dans une classe de 30 élèves a certaines limites vis-à-vis des décrocheurs. S'il y a trois personnes qui perturbent, l'enseignant doit s'en occuper. Mais pendant combien de temps a-t-il le droit de ralentir les 27 autres qui ont aussi leurs droits?

On voudrait que cela se fasse hors des cours. On veut que les enseignants surveillent, qu'ils corrigent, qu'ils préparent leurs cours, organisent de la récupération, contactent les parents, participent aux activités des étudiants. On pourrait peut-être leur demander d'aller visiter les parents le soir et de rencontrer d'éventuels employeurs-éducateurs en allant souper. En fait, leur tâche et leurs relations sont déjà très élaborées et très spécifiques. Pourquoi leur demander obligatoirement de faire du bénévolat alors que dans n'importe quelle autre entreprise on appellerait ce bénévolat du temps supplémentaire?

Les enseignants en classe sont les premiers témoins du "décrochage" de leurs élèves. Comme ils n'ont pas toujours les moyens de venir en aide à ces jeunes, ils sont heureux qu'un service, disposant d'une marge de manoeuvre différente de la leur, les prennent en charge et, d'une certaine façon, les rescapent en adaptant davantage l'école à leurs besoins immédiats.

LES ADMINISTRATEURS OU MEMBRES DE LA DIRECTION

Les étudiants dits "cas-problèmes" sont en général refoulés chez les adjoints ou membres de la direction. En plus d'avoir leurs responsabilités quotidiennes à assumer, ce sont eux qui souvent doivent aider un jeune à se décider à quitter. Désemparés, ils voient fréquem-

ment l'hémorragie s'étendre et atteindre des jeunes qu'ils croyaient en bonne santé. Eux aussi ne peuvent rien faire, sinon avoir recours au contrôleur d'absences qui, lui, si l'étudiant est d'âge scolaire, ne peut qu'en appeler au Directeur de la Protection de la Jeunesse. Encore là, c'est un secret de Polichinelle, ils n'ont plus le temps de s'occuper de ces "petits problèmes", débordés qu'ils sont avec les enfants maltraités physiquement, les délinquants par habitude... etc.

Le service, en plus d'être bienvenu, complète le rôle ou plutôt la dimension sociale de l'école qui devrait être une ressource unique d'éducation dans le milieu.

LES SERVICES

Il nous vient facilement à l'idée que cette tâche devrait être entreprise par les orienteurs ou travailleurs sociaux de l'école. Il y a des "services" dans toutes nos polyvalentes ou écoles secondaires et tous font la preuve qu'ils sont incapables de répondre à tous les besoins. Faisons une comparaison avec la vie quotidienne. Qu'arrive-t-il lorsqu'un enfant a mal à la tête? Ce sont les parents qui, les premiers, réagissent et donnent les premiers soins. En deuxième lieu, ils s'en réfèrent à un médecin de pratique générale qui lui s'en réfère au spécialiste qui répond au mal précis.

Le service aux décrocheurs se voit comme un service composé d'enseignants-éducateurs de "pratique générale", si l'on poursuit dans le sens de la comparaison. Ce sont eux qui soulagent les nombreux malaises courants. Ils renvoient également aux spécialistes adéquats en temps opportun, après quoi, ils poursuivent avec la personne pendant le cheminement de la "convalescence".

A notre école, nous avons un conseiller en orientation, un travailleur social, un animateur de pastorale, une infirmière. Tous les quatre sont perçus comme spécialistes. Nous, qui sommes rattachés aux décrocheurs, nous acceptons d'être des "généralistes" pour la plus grande efficacité de l'ensemble puisque, nous savons fort bien qu'aucun de ces spécialistes ne pourrait absorber dans son horaire les rencontres systématiques du cheminement "post-clinique", c'est-à-dire, les rencontres d'employeurs, l'évaluation des stages, les bulletins... etc.

Personne n'envie le poste de l'autre, chacun est conscient de l'à-propos de son intervention. Comme résultat, nous avons une équipe multidisciplinaire qui fonctionne merveilleusement bien depuis au moins dix ans.

CHAPITRE IX

UNE EVALUATION DE LA FORMULE

CERTAINES STATISTIQUES

A la suite d'une enquête auprès d'un échantillon de plus de deux cents étudiants qui ont bénéficié de notre service, nous avons réalisé que 39.1% sont retournés vers des études conduisant à la certification reconnue par le ministère de l'Education, soit par un retour à une polyvalente ou par l'entremise de l'éducation aux adultes. 25% ont fait des stages de formation chez des professionnels-artisans et atteignaient une "compétence" reconnue dans le milieu mais non officielle: exemple: cordonnerie, ébénisterie, boucherie, opérateur de machine à chenilles. Enfin, les autres ont opté pour le marché du travail, mais en sachant qui ils étaient et en pouvant fort bien évoluer avec leur entourage.

Un autre avantage qui n'est pas à dédaigner, c'est le fait de savoir où est le jeune et ce qu'il fait. Lorsque l'on écrit dans les journaux que près de 80% des délinquants ont entre 16 et 18 ans, lorsque l'on a un système qui décrète que vous êtes majeur à 16 ans en matière d'éducation mais que vous restez mineur sur le plan social et juridique jusqu'à 18 ans, lorsque l'on affirme qu'environ

20% des jeunes sont sans emploi, il est évident que l'école qui relève le défi de l'organisation intelligente de cette clientèle laissée pour compte, pose un geste de première nécessité. Lorsque le même service aide un jeune qui quitte et qui normalement devrait se débrouiller seul alors qu'il est handicapé (les -5 dont on parlait au chapitre 1) afin qu'il "construise son escalier", nous pouvons affirmer que la rentabilité d'un tel service ne fait plus aucun doute.

LES DIFFICULTES

La plus grande difficulté que l'on puisse rencontrer, c'est cette tendance à penser que ce qui va mal ne dépend pas de nous mais des autres.

Il y a aussi la "peur" des autres, la peur de perdre son emploi, la peur du syndicat, du ministère de l'Education, de la commission scolaire... etc. Tout le monde a peur d'être contrôlé par l'autre mais tous nous aimerions contrôler quelque chose, nous serions si heureux de contrôler nos jeunes!

Et nous aimerions éduquer nos jeunes pour qu'ils soient à notre image et à notre ressemblance. Or, ce n'est que dans la mesure où nous serons nous-mêmes des "décrocheurs" face à nos peurs et seulement quand nous accepterons de nous endosser nous-mêmes que cette société à qui nous refilons nos soi-disant "décrocheurs" s'en portera mieux.

La dernière grande difficulté, c'est que nous qui somme si "libéraux" et ouverts, nous sommes "cimentés" dans nos perceptions au point que nous devons tout compartimenter dans nos lois, nos conventions... etc. Et de là s'amorcent des palabres interminables. Et on appelle cela travailler! Nous ne vivons qu'après ce travail qui nous "sclérose". Vivre, c'est la période de vacances! Merveilleux, n'est-ce pas?

Enfin, depuis six ans, beaucoup d'écoles du Québec ont été sensibilisées au projet que nous vivons: même nos voisins de l'Est (Nouveau-Brunswick) sont intéressés par la formule. Le secteur privé commence dans une de ses écoles, à l'appliquer. Qu'adviendra-t-il de cette formule, je l'ignore. Ce qui compte, c'est que des milliers d'adolescents se rentabilisent dans leur être et leur devenir pour le mieux être de tous.

CONCLUSION

Je vois dans un avenir rapproché l'application d'un système semblable dans toutes nos écoles secondaires de la province, car c'est l'un des seuls départements qui s'auto-finance à court terme et qui devient une source de rentabilité extraordinaire à long terme. C'est le rôle fondamental de nos écoles que d'enseigner à tout jeune d'apprendre à vivre sa vie: c'est réussir dans la vie que de réussir sa vie.

Luc Roger

POLYVALENTE AUGUSTIN-NORBERT MORIN

FICHE DE DEPART D'UN ELEVE

NOM: _____ PRENOM: _____

DATE DE NAISSANCE: _____ AGE: _____ DATE DU DEPART: _____

DEGRE: GEN 2 ☐ P.C.2 ☐ APP 1 ☐ MEC. AUTO 5 ☐

GEN 3 ☐ P.C.3 ☐ APP 2 ☐ COMMERCE 5 ☐

GEN 4 ☐ P.C.4 ☐ APP 3 ☐ COMMERCE 6 ☐

GEN 5 ☐

ADRESSE: _____ TELEPHONE: _____

_____

NOUVELLE ADRESSE: _____ TELEPHONE: _____

_____

PRENOM DU PERE: _____

NO DE FICHE: _____

CODE PERMANENT: _____

RAISON DU DEPART

1 Travail ☐

2 Incapacité financière des parents ☐

3 Incapacité intellectuelle ☐

4 Exclusion de l'école: comportement / rendement scolaire ☐

5 Déménagement dans une autre Commission scolaire ☐

Adresse de la nouvelle Commission scolaire: _____

_____

6 Maladie - décès ☐

7 Changement d'école à l'intérieur de la Commission scolaire ☐

Nom de la nouvelle école: _____

L'ELEVE QUI QUITTE L'ECOLE DOIT RENCONTRER LES PERSONNES SUIVANTES

1° La responsable des manuels scolaires .....

2° Le magasinier (secteur professionnel) .....

3° Le responsable de la bibliothèque .....

4° Le responsable des stages .....

5° Le directeur-adjoint .....

ANNEXE 1

POLYVALENTE AUGUSTIN-NORBERT-MORIN

EVALUATION DES STAGES

NOM: _____ PRENOM: _____ DATE DE NAISSANCE: _____ ÂGE: __ ans

ADRESSE: _____ TEL: (___) ___ - ____

PERE: (prénom) _____ TUTEUR: (nom) _____ (prénom) _____

ETUDES TERMINEES: _____ _____

EMPLOIS

1- EMPLOYEURS	2- REFERENCES	3- TYPES D'EMPLOI	4- DUREE

CATEGORIES DE STAGES

STAGE PROLONGE : A) travail ☐ B) étude ☐ C) à la maison ☐ STAGE COURT : A) dépannage ☐ B) formation ☐

N.B.: STAGE PROLONGE: période indéterminée de réflexion et d'éducation à poursuivre.
STAGE COURT: période limitée d'incitation à la formation vers la découverte des intérêts particuliers.

APPRECIATION : (excellent = 1 bon = 2 moyen = 3 médiocre = 4 mal = 5)

	/ étudiant	/ employeur	/ parents	/ professeur /
1) maintien général:	☐	☐	☐	☐
2) sociabilité:	☐	☐	☐	☐
3) intérêt au travail:	☐	☐	☐	☐
4) stabilité:	☐	☐	☐	☐
5) ponctualité:	☐	☐	☐	☐
6) efficacité:	☐	☐	☐	☐

REMARQUES: _____

DATE: _____ SIGNATURE: _____

ANNEXE 11

POLITIQUE NO 55-1073

COMMISSION SCOLAIRE DES LAURENTIDES

"1-00 PRINCIPES

1-1.01 La responsabilité première de la commission scolaire est d'éduquer les jeunes sous juridiction.

1-1.02 L'éducation en milieu scolaire requiert la concertation de tous les agents de l'éducation (Parents-Direction-Enseignants-Professionnels) vers l'objectif commun: faire de nos enfants des hommes et des femmes capables de se réaliser pleinement et de s'intégrer dans la société de demain en y jouant un rôle à la mesure de leur talent.

1-1.03 C'est donc l'école, et non la rue, qui doit demeurer le milieu privilégié et obligatoire de l'éducation.

1-1.04 Toutefois, il peut s'avérer nécessaire, tant pour le bien de l'étudiant que pour celui de la collectivité, d'exclure temporairement ou définitivement un étudiant de l'école.

1-1.05 En conséquence, l'exclusion doit demeurer une mesure ultime normalement précédée de toutes les étapes possibles d'aide à l'étudiant".

Après le Pouvoir d'exclusion qui est réservé à la responsabilité du Comité Exécutif, on y retrouve:

"3-00 ETAPES ET PROCEDURES D'EXCLUSION

Le facteur le plus important de l'éducation est celui de la relation humaine. Un ensemble de relations devra donc avoir précédé toute exclusion, sauf dans le cas de force majeure.

3-1.00 Relations: professeur-étudiant

3-1.01 Le professeur rencontre, autant de fois que nécessaire et possible, l'étudiant en difficulté et lui transmet avis-conseil-réprimande. Il note toute chose au dossier de l'étudiant.

3-2.00 Relations: direction-étudiant

3-2.01 Le professeur et/ou le tuteur qui ont épuisé les ressources en leur pouvoir réfèrent l'étudiant à la Direction de l'école qui prend les mesures suivantes:

- Rencontres avis-conseil-etc.;

- Référence aux spécialistes des services aux étudiants: conseiller d'orientation-travailleur social-psychologue-aumônier-... etc.;

- Communication avec les parents.

DOCUMENTS STANDARDS

LE 1ER JUIN 1978*

* ME-4, ARTICLE 6 - ABREGE - JUIN 1982
* ME-13, ARTICLE 2,5 - ELIMINE - JUIN 1982